

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mardi 12 juin 2007

Membres présents

Mr TOURNABIEN Marc, maire,

Les adjoints : Mme LESIEUR Evelyne, Messieurs, RAVIER Marc, BOCHET Marcel, AMEVET Daniel, THIAFFEY Jean François,

les conseillers : Messieurs, VARESANO José, Mr DALLA COSTA René
Mesdames, MACALUSO Claude, GROS Daniel, CHOMAZ Josiane,

Absents excusés

Mr MEULE Bruno, Mr BUTTARD Eric, Mme FAVIER Stéphanie, Mme BUFFAZ Bernadette
Mr VIARD Marcel, Mr GROS Joël, Mr CANTIN Philippe

Secrétaire de séance

Mr DALLA COSTA René

Procuration

Mme BUFFAZ Bernadette à Mr TOURNABIEN Marc

Mr VIARD Marcel à Mme CHOMAZ Josiane

Mr GROS Joël à Mme LESIEUR Evelyne

Mr CANTIN Philippe à Mr DALLA COSTA René

1. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 mai 2007

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité

1'. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'ajouter une question à l'ordre du jour :

La validation des délibérations prises par le CCAS du mercredi 09 mai 2007

Le conseil municipal approuve cet ajout à l'unanimité

1° La commission donne un avis favorable à l'unanimité pour la demande d'aide ménagère (30 heures / mois) accordée à une personne âgée par le conseil général.

2° Le repas des anciens est fixé au dimanche 14 octobre 2007. La commission propose que dorénavant le deuxième dimanche d'octobre soit réservé à cet évènement.

3° La commission propose de substituer à la distribution d'une tonne de bois, un bon de chauffage de 150€.

Cette aide s'adresse :

- Aux personnes âgées de plus de 70 ans ayant des revenus mensuels inférieurs ou égal à 760€ pour une personne seule ou 1140 € pour un couple. L'aide sera accordée sur présentation d'un justificatif (avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu)
- Aux personnes handicapées bénéficiant de l'allocation adulte handicapé à taux plein et vivant seule (présentation d'un justificatif de la CAF).
- Aux personnes bénéficiaires du RMI au 1^{er} décembre 2006 qui assument les charges liées au logement (ne pas être hébergé chez ses parents ou par un tiers; une aide par foyer bénéficiaire du RMI).

Pour 2007, la remise des bons de chauffage s'effectuera dès septembre. La commune a prévu une liste de fournisseurs agréés à consulter en mairie. Pour le chauffage électrique la régie de Saint Julien Montdenis acceptera cette aide.

4° questions diverses

Suite à son assemblée générale, l'ADMR association locale qui fête ses 42 ans d'existence prévoit de dénoncer la convention qui la lie à la commune suite à la nouvelle tarification proposée par le conseil général. La commission assure cette association de son soutien pour l'action menée au quotidien en faveur des personnes âgées ou sortant d'une hospitalisation.

Ces délibérations du CCAS sont validées par le conseil à l'unanimité

2. Fixation du taux de promotion pour avancement de grade.

Au vu du faible nombre d'agent par grade dans notre commune, monsieur le maire propose que le taux de promotion par grade soit fixé à 100% de l'effectif.

Approuvé à l'unanimité

3. Adhésion FNCOFOR (certification forestière)

La certification forestière est une nécessité pour la gestion durable des forêts et garantie la qualité de la gestion de la forêt aux acheteurs de bois

Cette adhésion est approuvée par le conseil

4. Contrat pour les remplacements de congés d'été.

Mlle CABRAS est actuellement en CDD de 6 mois sur le poste d'encadrement du restaurant scolaire. Son contrat se termine le 10 juillet 2007. Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à le renouveler ce contrat du 20 août au 20 octobre 2007 afin de pouvoir ajuster le poste à l'effectif constaté à la rentrée de septembre.

Le conseil approuve à l'unanimité

5. Achat du terrain périmètre de protection source de Grenis

Il est proposé d'acquérir les parcelles suivantes

-La parcelle 238 des héritiers Giraud au prix de 120 €

-La parcelle A 288 de Mme Rovasio. Cette parcelle à une superficie de 925 m². Seuls les 615m² inclus dans le périmètre de protection seront acquis au prix de 0,30 € / m²

Approuvé à l'unanimité

6. Tarif droit de places pour les commerçants ambulants

Monsieur le maire propose de fixer un tarif symbolique de 5€ le mètre linéaire/an

Le conseil approuve à l'unanimité

7. Passation marché maîtrise d'oeuvre réseaux de Montdenis

Le montant calculé par la DDAF pour la tranche 2007 des réseaux d'eau et des réseaux secs (électricité et téléphone.) de Montdenis, ce monte à 11 177, 82 € TTC

Le conseil approuve à l'unanimité

8. Passation marché entreprise réseaux de Montdenis

Cette tranche des réseaux sec et eau estimée par la DDAF ce monte à 166801.70 € HT soit 198 994,43 € TTC

Les propositions des entreprises consultées sont :

- SARL Julliard 227 014,43 € TTC
- TP Mano 239 049,90 € TTC
- Truchet SAS 227 983,34 € TTC
- GTM Mancuso 404 350,09 € TTC
- Gramari SAS 168 633,97 € TTC

Le conseil autorise Monsieur le maire à confier le marché à l'entreprise Gramari SAS au montant de 168 633,97 € TTC. Cette entreprise est de haute Savoie et à une antenne en Tarentaise. La fin du chantier est prévue fin octobre.

Le conseil approuve à l'unanimité

9. Subvention voyage scolaire à l'étranger

Le conseil prend une délibération pour rectifier les subventions allouées à ce voyage scolaire car il y a désistement d'un élève.

Approuvé par le conseil

10. Subvention pour travaux divers voiries

Les voiries concernées par ces demandes de subventions pour 2008 sont :

- | | | |
|----------------------------------------|---------------------------|----------|
| - Reprofilage voirie tapis et enrobé : | Route communale du Claret | 23 176 € |
| Route communale de la Chapelle | 7 275 € | |
| Route communale des Villes | 13 620 € | |

11. Enquête parcellaire merlon de la Ruaz

La déclaration d'utilité publique a été prise par Mme le sous Préfet.

L'achat des terrains est proposé à l'amiable au prix de 0,60 € le m² avec 20% de réemploi selon l'estimation des services fiscaux.

Pour les propriétaires qui refusent cette proposition amiable, c'est le juge d'expropriation qui fixera le prix. Les travaux débuteront cet hiver.

Pour le merlon de Villarclément la commune se contentera d'une servitude de passage pour les accès nécessaires à l'entretien.

Approuvé par le conseil

12. Vente lot ZAC Jugand 4x4

La vente d'un terrain à Jugand 4x4 a été évoqué et approuvé lors d'un précédent conseil.

Aujourd'hui, le conseil donne la confirmation de cette vente. Elle se situe sur la PF1 de la ZAC.

Ce lot est de 3 500 m² à 15 € le m² soit un montant de 52 500 € HT soit 62 790 € TTC.

Les frais d'arpentage et d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

1ere phase : dépôts de véhicules, vente 4*4 et location

2eme phase : garage et réparation.

Le conseil approuve la vente de cette parcelle à JUGAND 4x4.

13. Transfert des activités de la régie à la SEML SOREA.

Pour cette question à l'ordre du jour sont invités :

Messieurs : MARCHAND Frédéric, directeur de SOREA (société des régies de l'arc)

LEFEVRE Franc, directeur de la régie électrique de Saint JULIEN MONTDENIS.

Ceux-ci vont apporter plus de précisions sur la SEML (société d'économie mixte local) afin de faciliter la décision du conseil municipal.

La SEML est une société dont au moins 50% du capital doit être détenu par des collectivités territoriales, le reste étant détenu par des actionnaires privés (mini 15 %, maxi 49 %).

SOREA (SOciété des REGie de l'Arc) est le nom donné par les collectivités actionnaires de cette entreprise que sont Saint Jean de Maurienne, Valloire, Saint Julien Montdenis, Villargondran, Saint Léger, Saint Martin D'arc, Hermillon, et la communauté de commune Coeur de maurienne à la SEML qui doit regrouper leurs régies.

Monsieur le maire rappelle au conseil les enjeux liés à l'ouverture totale du marché de l'électricité en juillet 2007. Ce changement de contexte a poussé la commune à engager une réflexion sur l'avenir de sa régie d'électricité dès l'année 2003.

En date du 04 juillet 2006 le conseil a validé le principe d'adhésion de la commune à la future SEM des régies d'électricité de Maurienne à la condition expresse que la commune puisse disposer d'un administrateur direct au sein du conseil d'administration.

Monsieur le maire, M Marchand et M Lefèvre présentent de façon détaillée les enjeux de la transformation de la régie d'électricité de saint-julien-Montdenis en une société d'économie mixte locale.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que le conseil d'exploitation de la régie d'électricité de saint-julien-montdenis a émit un avis favorable sur le transfert des activités de la régie au profit de la SEML SOREA par 9 voix pour et 4 contre .

Il précise que la commune restera propriétaire de l'ensemble de ses réseaux électriques qui sont des biens inaliénables et que c'est l'exploitation de ces réseaux qui est confiée à la SEM SOREA, Il ajoute que le tarif préférentiel consenti aux habitants de St Julien est préservé et que SOREA sera plus à même de conduire les projets de construction de micro-centrales hydrauliques sur l'Arvan et sur les communes d'Hermillon et de St Julien Montdenis qui assureront demain une partie de notre approvisionnement.

Il demande au conseil municipal de délibérer sur le transfert des activités de la régie d'électricité de saint-julien-montdenis à la SEML SOREA.

Le débat s'instaure au sein du conseil et se conclut par un vote à l'unanimité en faveur de l'adhésion à la SOREA.

14 comptes- rendus des réunions et des commissions

Aucun compte rendu n'a été fait.

15. Questions diverses.

- Monsieur le Maire demande d'inventorier tous les chemins qui débouchent sur une route car les enfants en vélos les traversent sans s'arrêter et des accidents très graves ont été évités de justesse. Il propose d'installer des barrières ou des rochers.

-Cérémonie du 11 novembre : les anciens combattants vont demander lors des commémorations, à la chorale de Saint Julien de chanter la MARSEILLAISE et au directeur des écoles pour que les enfants lisent un manifeste. Ils demandent aussi si le repas du 11 novembre pris au gymnase par toutes les fédérations, est pris en charge par la commune.

Celui-ci est effectivement pris en charge par la commune. .

- Une invitation est faite au conseil pour aller voir le débardage du bois par câble aux ESSART.

- Projet de Mr INIS à la ZAC ou en est t'il ?

plus aucun contact, voir procédure de reprise du terrain avec le notaire.

Monsieur le MAIRE lève la séance à 23h30.